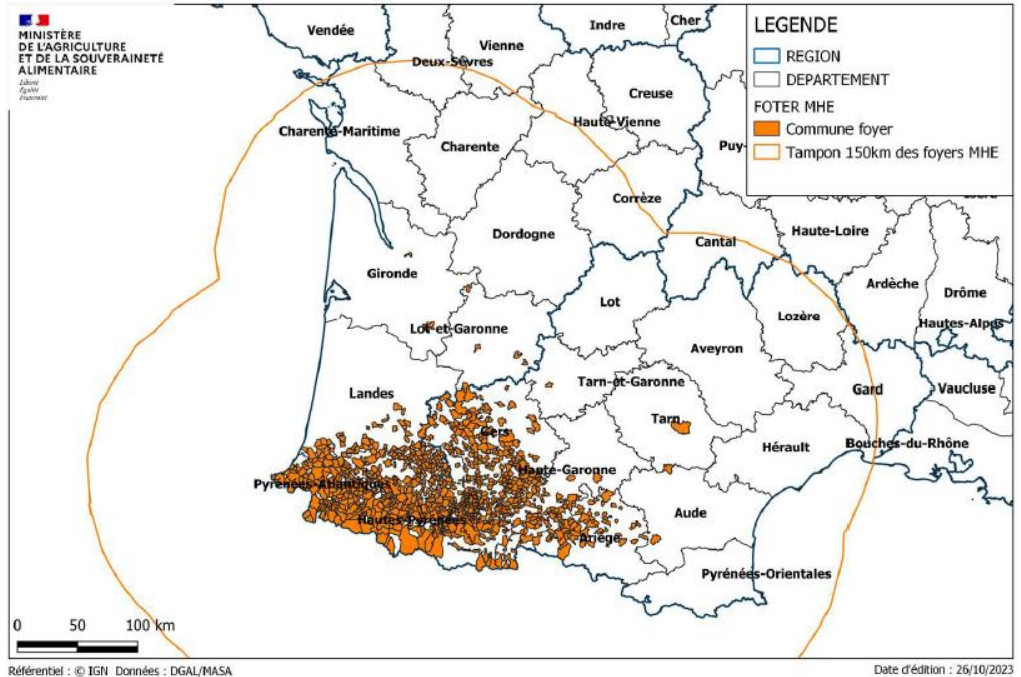


La réunion avec la DGAI en date du 26/10/2023 fait état de plus de 2000 foyers en France depuis le 19/09/2023 avec trois nouveaux départements infectés (33, 47, 82) et des suspicions infirmées dans 5 départements (36/42/79/85/86). Le zonage détaillé avec la liste des communes devrait être communiqué dans la journée, impactant la moitié de la Corrèze et les mesures devraient s'appliquer demain.

Nouveaux  
départements  
infectés :  
33, 47 et 82

**MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE (SUD-OUEST)**



La liste des communes et la carte à jour seront mises à disposition en ligne sur le site du Ministère.

(<https://agriculture.gouv.fr/thematiques/sante-protection-des-animaux>)

**Connaissances sur la maladie**

Pour les bovins, les signes cliniques apparaissent 4 à 10 j après la piqûre, la virémie apparaît 4 à 5j après la piqure et peut durer 9 semaines, la positivité en PCR apparaît 4j après la piqûre et peut durer 5 mois ; Pour les ovins, on note une virémie un peu plus précoce (2 à 3j après piqure) et une positivité en PCR parfois moins durable (3 à 5 mois)

**Export-échange**

Des négociations sont en cours pour restreindre les mesures de contrôle aux seuls bovidés jugés plus sensibles à cette maladie. La certification aux échanges suppose la vérification préalable que l'établissement d'origine des bovins n'est pas situé en Zone Réglementée (changement de nom prévu pour « zone régulée » prochainement). Pour l'Italie, cela suppose de faire deux certificats si le lot d'animaux comporte des animaux issus de zones indemnes et non indemnes...

**Impacts économiques**

L'arrêté financier est en cours de finalisation qui prévoit les prises en charges pour la visite, le prélèvement et la 1<sup>ère</sup> analyse.